

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Était excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal séance du 24 Février 2023**
- Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
 - Budget Général 2023
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote des subventions aux associations
 - Vote du Budget Général
 - Vote du Budget Assainissement 2023
 - Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2023
 - Convention de fourrière animale avec l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » 2023
 - Vente partie d'un chemin communal à Fanostre
- Enfance, Jeunesse**
 - Non renouvellement des conventions A.L.S.H. « périscolaire » et « extrascolaire »
- Administration Générale, Ressources Humaines**
 - Sumène Artense Communauté – Signature convention à l'Opération de Revitalisation Territoriale - ORT
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité**
 - Point sur les travaux
- Informations des Adjointes**
- Informations et Questions diverses**
- Informations du Maire**

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2023 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 25 Février 2022.

M. Christian MAURIO ne comprend pas pourquoi certaines choses le concernant et qui lui sont reprochées sont marquées dans le compte-rendu. Il estime, à l'inverse, que les propos qu'il a tenus ne sont pas relatés. Il ajoute que ce ne sont que des remarques et que, dorénavant, les membres de l'Assemblée n'entendront plus sa voix.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

Budget Général 2023 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Fiscalité - Vote des taux d'imposition

Après avis favorable de la Commission des Finances, M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2023.

M. Christian MAURIO demande pourquoi les propriétaires de résidence secondaire paient moins cher que ceux qui résident à Ydes à l'année. Il lui est répondu que tous les propriétaires, que ce soit sur une résidence principale ou une résidence secondaire, paient obligatoirement la même taxe foncière bâti et celle non bâti. Seuls les propriétaires de résidence secondaire sont redevables de la taxe d'habitation.

M. Christian MAURIO suggère de leur augmenter la taxe d'habitation afin de faire rentrer de l'argent dans les finances de la Commune. M. le Maire lui répond qu'il n'a pas jugé nécessaire de le faire. M. Guy VIGNAL ajoute, par ailleurs, que la majorité des résidences secondaires sont des maisons familiales.

M. Christian MAURIO signale que certaines résidences secondaires sont fermées toute l'année et qu'il serait préférable que ces habitations inhabitées soient louées afin de faire venir des nouveaux habitants. Il lui est répondu que la plupart des propriétaires ne souhaitent pas louer leur bien familial dont certains ne sont pas aux normes pour la location.

M. Christian MAURIO indique que ces personnes peuvent bénéficier d'aides financières pour la réhabilitation de leur résidence. Il lui est répondu que les travaux sur des résidences secondaires sont moins subventionnés que ceux des résidences principales.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2023 comme suit, après compensation de la taxe foncière bâti départementale :

NATURE	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	21.89 %

Votants : 18

Pour : 17 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

20h15 : Arrivée de Mme Pauline BRETHOMÉ.

• **Vote des subventions aux associations**

Les Commissions « Finances » et « Sports, Associations, Animations » se sont réunies en amont afin de fixer le montant des aides allouées aux associations.

M. Christian MAURIO demande des explications sur le montant de la subvention pour l'association « ACADY ». M. le Maire indique qu'un nouveau bureau reprend le fonctionnement de cette association, suite à la démission de M. Jean-Claude SAISSET. M. Christian MAURIO demande ce que ce dernier a laissé en caisse et où est parti l'argent. M. Guy VIGNAL lui répond que M. SAISSET a laissé en caisse le fonctionnement d'une année environ et que la Commune verse une subvention à cette association afin que celle-ci puisse rémunérer un salarié, dont la mission est le gardiennage du Musée des Insectes du Monde et le Trésor d'Art Sacré à l'église d'Ydes-Bourg.

M. Christian MAURIO signale qu'il a discuté avec Mme Carole FOURNIER, de la cordonnerie. Celle-ci lui a parlé de ce roulement d'argent. Cela lui paraît très opaque. Aussi, cela serait bien de savoir où est passé cet argent.

M. VIGNAL et M. le Maire lui répondent que l'argent est sur le compte. M. Christian MAURIO leur indique que c'est leur parole et pas la sienne. M. VIGNAL lui suggère d'aller voir M. SAISSET en lui expliquant qu'il a volé de l'argent appartenant à l'association.

M. Christian MAURIO répond à M. VIGNAL qu'il déforme ses propos. Celui-ci lui répond qu'il est en train d'expliquer aux élus ici présents que cette association, avant, n'était pas réglo. M. Christian MAURIO indique que le nouveau bureau a du mal à comprendre le fonctionnement d'ACADY.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il doit rencontrer assez rapidement le Président de cette association, M. JUILLARD.

Il rappelle que les subventions qui vont être votées ce soir ne seront pas versées tant que les documents sollicités n'auront pas été transmis à la Commune.

Concernant la subvention allouée à Radio Bort Artense, M. Christian MAURIO demande si toutes les Communes adhérentes versent la même somme. M. le Maire répond que seules Ydes et Bort-les-Orgues versent le même montant à cette radio depuis sa création. M. Patrice MAURIO ajoute que la participation financière des communes a été augmentée en 2022, à savoir 2.80 € par habitant (contre 1.80 € en 2021). Par ailleurs, il indique que la Commune d'Ydes est à l'origine de sa création avec Bort-les-Orgues.

M. Christian MAURIO demande ce que cette radio nous rapporte. M. Patrice MAURIO lui répond que, via cette radio, toutes les associations peuvent informer les auditeurs de leurs animations. Il en va de même pour la Commune d'Ydes, tout comme les autres Communes, lorsque ces dernières souhaitent communiquer des informations.

M. Christian MAURIO demande alors pourquoi la Commune d'Ydes verse une subvention plus conséquente que les autres collectivités. Il lui est rappelé que les Communes d'Ydes et de Bort-les-Orgues sont les deux principales instigatrices du fonctionnement de cette radio.

Marc LASSAGNE, Jean-Pierre BARBET, Patrice MAURIO, Céline BOSSARD, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE et Pauline BRETHOMÉ faisant partie du bureau d'une des associations subventionnées par la Commune, ne prennent pas part au vote des subventions annuelles.

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour 2023** et dont le montant total s'élève à 60 000 €.

Votants : 11

Pour : 10 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

• **Vote du Budget Général 2023**

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve :**

- le Budget Général (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 2 852 613.91 € (Dépenses/Recettes) ;
- le Budget Général (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 1 517 398.07 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Vote du Budget Assainissement 2023** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve** :

- le Budget Assainissement (Section d'Exploitation), qui s'équilibre à hauteur de 238 548 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Assainissement (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 2 038 776 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2023** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve** :

- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 306 723.06 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 291 723.06 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Convention de fourrière animale avec l'association « Refuge Bienvenu du Pays Gentiane » 2023**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite à la demande du Conseil Municipal, M. le Maire a contacté l'association « Refuge Bienvenu du Pays Gentiane ». Celle-ci lui a confirmé qu'elle ne se déplaçait jamais si ce n'est à titre exceptionnel, avec un bénévole et une voiture.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer la convention de fourrière animale pour l'année 2023 avec l'association « Refuge Bienvenu du Pays Gentiane », sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Vente partie d'un chemin communal à Fanostre** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. Pierre JULIEN et Mme Caroline GOUTILLE propriétaires des terrains ZA 440 et ZA 171, situés Rue de la Fontaine, à Fanostre, souhaitent acquérir une partie du chemin communal cadastré ZA 456, d'une surface de 1 685 m² et qui leur permet d'accéder à leur habitation principale. M. le Maire propose au Conseil Municipal de leur vendre cette surface au prix de 1€ le m², soit 1 685 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente d'une partie du chemin communal, cadastrée ZA 456, de 1 685 m², à M. Pierre JULIEN et Mme Caroline GOUTILLE, pour un tarif s'élevant à 1 685 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Votants : 19

Pour : 19 voix

4. **ENFANCE, JEUNESSE**

➤ **Non renouvellement des conventions A.L.S.H. « périscolaire » et « extrascolaire »**

(Rapporteur : Mme Céline BOSSARD)

La prise de compétence « Centre de Loisirs » par Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier 2024 et la suppression d'un poste d'enseignant au sein du Groupe Scolaire La Fayette à la rentrée 2023, obligent la Commune à s'organiser différemment dans le cadre des activités périscolaires (garderie matin, soir et mercredi), et à ne plus faire appel aux services de la Fédération Familles Rurales du Cantal.

Pour rappel, le recours à Familles Rurales a eu lieu en deux temps :

- Tout d'abord, le changement de poste de Delphine Boyer vers le service Proximité seniors a rendu nécessaire une réorganisation de l'accueil de loisirs, car elle en était la directrice. La Commune d'Ydes a donc fait appel à Familles Rurales du Cantal pour gérer le Centre de Loisirs ;
- Puis, l'Education Nationale a rendu obligatoire la mise en place de TAP sur les temps périscolaires. Organisés dans un premier temps par Suzie Bossard et Huguette Gatiniol, élues de la commission Affaires scolaires, les TAP ont ensuite été confiés à Familles rurales dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Aujourd'hui, il n'y a plus de TAP depuis le changement de rythme scolaire (4 jours), ce qui entraîne la fin du financement de l'Etat et une charge financière plus importante pour la Commune.

L'arrêt des conventions avec Familles Rurales devrait permettre des économies de fonctionnement (pour rappel le budget prévisionnel s'élève à 47 300 €, dont 14 300 € pour l'extrascolaire et 33 000 € pour le périscolaire).

M. Christian MAURIO demande ce que vont devenir les animateurs de Familles Rurales du Cantal. Leur emploi ne sera malheureusement pas pérennisé et la Commune s'en trouve désolée. Il est, par ailleurs, indiqué que Familles Rurales du Cantal était informée, depuis un certain nombre d'années, de la prise de compétence extrascolaire par Sumène Artense Communauté. S'agissant de la partie périscolaire, la suppression du poste d'un enseignant et par la même un certain nombre d'heures dégagées pour les agents communaux des écoles ont précipité la décision.

Par ailleurs, Sumène Artense Communauté n'aura besoin de personnel que sur des périodes extrascolaires (vacances). Toutefois, un poste de Directeur d'accueil de loisirs sera créé à partir de septembre 2023.

M. Christian MAURIO demande si ce personnel de Familles Rurales du Cantal ne peut pas être reclassé ailleurs.

Mme Céline BOSSARD indique qu'il va falloir, dans un premier temps, faire le point sur les heures dont la Commune a besoin pour faire fonctionner, à la fois l'école et le périscolaire, pour la rentrée 2023. Un regard sera porté sur la quantité d'heures des agents des écoles avec une réorganisation de leur emploi du temps. Et si besoin, la Commune envisagera de recruter du personnel supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler les deux conventions avec Familles Rurales du Cantal :

- **au 1^{er} septembre 2023 pour l'ALSH Périscolaire (garderie et mercredi) ;**
- **au 1^{er} janvier 2024 pour l'ALSH Extrascolaire (Centre de Loisirs).**

Votants : 19

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Sumène Artense Communauté – Signature convention à l'Opération de Revitalisation Territoriale – ORT** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Rurale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre Sumène Artense Communauté, la ville principale de l'EPCI (Ydes), tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

L'ORT confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- l'éligibilité de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- le renforcement du Droit de Prémption Urbain ;
- l'encadrement des baux commerciaux, etc.

La signature de la convention d'ORT devait initialement intervenir le 23 octobre 2022, mais a été décalée en raison des contraintes techniques liées au bureau d'études en charge de la mission.

Compte tenu des enjeux et de la multipolarité de Sumène Artense Communauté, il est proposé aux bourgs centres de Champs-sur-Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes d'intégrer cette ORT sur la base du volontariat.

Les enjeux ont été débattus et priorisés par les élus durant le séminaire du 16 mai 2022.

La commune d'Ydes, en tant que bourg principal et au titre de sa labellisation « Petites Villes de Demain », figure nécessairement dans l'ORT. Le programme « Petites Villes de Demain » constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les actions du programme « Petites Villes de Demain » sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à pouvoir alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, puis font l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le plan d'actions est le suivant :

- valoriser l'espace des templiers et la salle socioculturelle, création d'un théâtre de verdure ;
- revalorisation du site autour du dojo ;
- développer une liaison douce entre la voie verte et les différents équipements ;
- autour du carreau de la mine, mettre en place une démarche de valorisation industrielle du patrimoine ;
- création d'une salle multisports ;
- opération de réhabilitation de façades ;
- mutation du bâtiment de l'ancienne pharmacie de la mine en logements passerelles.

M. Christian MAURIO demande si ces dossiers sont montés. M. le Maire lui répond que ces derniers sont en cours d'évolution et ne vont pas se faire en une seule année.

Aussi, pour 2023, des demandes de subventions ont été sollicitées pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du Centre Socio-Culturel actuellement en cours d'études. Il s'agit, par ailleurs, d'un projet assez important.

M. le Maire rappelle également que le programme « Petites Villes de Demain » subventionne les études et non les travaux des opérations. Il a pour objectif d'attirer la population, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de revitaliser les centres-bourgs. Ce programme rentre dans l'Opération de Revitalisation Territoriale.

M. Christian MAURIO indique que certains des projets détaillés sur le plan d'actions ne pourront pas être réalisés par la Commune. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en avant, ne serait-ce, des petits projets qui soient réalisables dans le temps car la Municipalité ne sera pas capable de construire une salle multisports. Il lui est répondu que ce plan d'actions est étalé sur 10 voire 15 ans. S'agissant de la salle multisports, la Municipalité continue d'espérer que Sumène Artense Communauté sera porteur de ce projet. M. Christian MAURIO répond que cela ne sera « même pas en rêve » et que Sumène Artense Communauté ne s'implique pas dans cette opération.

M. Guy VIGNAL indique que l'on ne peut pas savoir si dans 3 ans, au moment des élections municipales, les nouveaux élus de Sumène Artense Communauté se décideront à se lancer dans cette opération.

M. Christian MAURIO demande alors quels sont les priorités de la Municipalité dans ce plan d'actions. M. le Maire lui répond en premier lieu, la rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel, puis le bâtiment de l'ancienne pharmacie de la mine en logements passerelles. Concernant ce dernier, M. Christian MAURIO demande si ce projet est bien judicieux. M. le Maire indique que le Conseil Départemental du Cantal subventionnera une partie des travaux des trois logements. D'autres financeurs seront également sollicités.

M. Christian MAURIO demande alors pourquoi ne pas abandonner le projet de céder à Cantal Habitat pour l'euro symbolique, le terrain de Lagnac, pour la construction de trois pavillons locatifs. Ne serait-ce pas plus judicieux de faire réaliser ces habitations par la Commune plutôt que de réaménager le vieux bâtiment de l'ancienne pharmacie de la mine dont tout l'intérieur devra être démoli. Il estime que ces derniers travaux seront coûteux.

Mme Céline BOSSARD estime que lorsqu'un organisme veut bien financer et mettre à disposition un service sur la Commune, c'est une bonne opportunité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan d'actions de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'ORT.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
01.03.2023	007-2023	Demande de subvention FEDER 2023 – Rénovation énergétique et mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel
14.03.2023	008-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI DIMI au profit de M. Samir CHATTI et de M. et Mme Rémi CHAPUIS – 31 Rue du Docteur Basset (vente d'un terrain bâti)
14.03.2023	009-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Nicole CHARBONNEL au profit de Mme Catherine LE GUAY – 8 Rue Marmontel (vente d'un terrain bâti)
17.03.2023	010-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. et Mme Antoine HERCE au profit de Mme Maureen JEAN – 126 Avenue de la Libération (vente d'un terrain bâti)
17.03.2023	011-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Virginie DE BODT au profit de M. Ludovic SOULAIN – Fleurac (vente d'un terrain bâti)

6. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) **Point sur les dossiers en cours**

Eglise d'Ydes-Bourg.

Une Réunion est prévue le 18 avril 2023 avec M. le Conservateur du Patrimoine pour faire le point sur les travaux complémentaires :

- Une étude du phénomène vibratoire pour en déduire les travaux ou mesures à prendre ;
- La réfection des joints du clocher ;
- Le soclage des sculptures originales qui seront exposées à l'intérieur de l'église ;
- Les boiseries sculptées.

Nous avons transmis un petit dossier photographique au sujet des boiseries sculptées pour voir quelles seraient les possibilités de restauration.

2) **Travaux des Services Techniques**

Les travaux de ravalement en cours au Centre Socio-Culturel

Ont été rénovés :

- Les sanitaires (murs, plafonds et menuiseries) ;
- Les murs de la grande salle ;
- La scène avec un bandeau sombre en partie basse ;
- Les cuisines (murs, plafonds).

La construction du mur de soutènement Rue Jean Racine

Le mur de soutènement est terminé.

Le remblaiement derrière le mur sera réalisé prochainement, et la réfection ponctuelle de la chaussée sera incluse dans le marché de voirie.

La pose de miroirs pour améliorer la sécurité à divers carrefours

Lieux : Ydes-Bourg, Le Chariot et Rue des Violettes.

La remise à niveau de la signalisation verticale sur les ilots Avenue Roger Besse

L'entretien des espaces publics, la taille des plantations (arbustes et haies)

La récupération des eaux pluviales au Chariot

3) Assainissement

Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer : MOE ALTEREO

- Les RDV avec chaque particulier sont terminés. Les conventions pour les travaux en partie privative ont été retournées en Mairie.
- L'appel d'offres est en cours. La remise des offres est arrêtée à la date du 23 avril 2023.

Secteur Ydes-Bourg : MOE IMPACT CONSEIL

- Les investigations sont réalisées pour la partie comprise entre le poste de refoulement, qui sera situé au droit du Pont de Vic et Ydes-Bourg.
- Les travaux devraient débuter en octobre 2023.

4) Remise des tampons Avenue Roger Besse

Ces travaux ont été réalisés afin de préparer la réfection de la piste de roulement par le Conseil Départemental du Cantal, vraisemblablement au cours du 2^{ème} semestre 2023.

5) Information

M. René BERGEAUD informe l'Assemblée qu'il a représenté M. le Maire à une réunion Plan d'Aménagement et de Développement Durable à la Salle Socio-Culturel de Saignes, en prévision du nouveau PLUI. L'Etat prévoit à l'horizon 2050 zéro artificialisation d'aide, à savoir plus d'extension des constructions. Les prévisions pour les 10 années à venir sont basées sur la consommation des 10 années passées. Sur les 10 années passées, l'intercommunalité a consommé 60 hectares sur la période 2011-2020, avec 286 logements construits, ce qui représente 1 900 m² au total. Les prévisions pour les 10 prochaines années, c'est une réduction de 50 % de l'espace consommé, soit une moyenne de 900 m² et une projection de 22 hectares sur le territoire Sumène Artense. L'Etat mettra donc en restriction la construction au profit de la rénovation des bâtiments anciens. Aussi, à l'avenir, de moins en moins de terrains seront constructibles. Et les élus conseillent aux propriétaires de parcelles constructibles de les vendre assez rapidement.

7. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

- **Mme Isabelle LAURADOUX :**

La 3^{ème} édition du **Printemps des Arts** sera inaugurée samedi 1^{er} avril 2023. M. le Maire remercie, à cet effet, les membres de l'association « Aux Couleurs du Temps » qui s'investissent énormément pour l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, Mme LAURADOUX invite les élus à venir, en Médiathèque, voir une **exposition de photos** dans le cadre du concours photos « Regards sur Ydes » et visible jusqu'au 29 avril 2023.

De plus, des animations culturelles seront programmées : un spectacle à l'école le 23 juin 2023, un **concert en plein air** le 16 juin 2023 (avec la participation de l'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers et de l'association des Parents d'Elèves). Les associations seront sollicitées pour savoir si elles souhaitent également s'associer à cette animation musicale.

- **M. Bernard BOUVELOT :**

Départ de la 4^{ème} étape du Tour Cantal Cadets Cycliste le 13 mai 2023, à 14h00, sur l'Allée des Templiers, avec une arrivée à Riom-es-Montagnes.

Passage sur la Commune (RD 922) du **Tour de France Féminin**, le 24 juillet 2023, avec une arrivée à Mauriac. Une réunion de préparation se tiendra le 17 avril 2023 à la Préfecture du Cantal.

- **Mme Céline BOSSARD :**

Le CMJ : une manifestation « Printemps en Couleurs » a été organisée le 29 mars 2023, avec animation musicale et divers ateliers créatifs, en présence d'une cinquantaine d'enfants. Boissons, bonbons et pâtisseries étaient offerts aux enfants présents. Une fresque a été réalisée, à cet effet, par les enfants et a été donnée aux résidents de la maison de retraite d'Ydes.

Les cailloux décorés seront cachés le 8 avril 2023 à l'occasion de la Chasse aux Cailloux de Pâques, sur une partie du parcours artistique du Printemps des Arts. Il y aura également le jeu du parcours mystère pour les grands. Celui-ci sera mis à la disposition du public en Mairie et à la Médiathèque.

Pour inciter les enfants à admirer les œuvres exposées dans les vitrines, un jeu de codage leur sera présenté.

- **M. Marc LASSAGNE :**

Le C.C.A.S. d'Ydes se réunira mardi 04 avril 2023 pour voter le Compte Administratif et le Budget.

Dans le cadre du **Jardin des Naissances**, des plantations d'arbres fruitiers ont été réalisées récemment, en prolongement du Centre Socio-Culturel, en bordure de la rue du Professeur Henri Mondor (au-dessus de l'Allée des Templiers). Une plaque avec les prénoms des enfants nés en 2022 a été commandée auprès de M. Christophe MOULIER. Dès la réalisation de cette dernière, une inauguration en présence des familles sera programmée.

M. Christian MAURIO demande à M. Marc LASSAGNE si, à la suite de l'Assemblée Générale du Comité d'Animation de Lagnac, il a sollicité Sumène Artense Communauté pour le prêt de la scène mobile, à l'occasion de leur fête champêtre mercredi 09 août 2023 et la venue d'un bel orchestre. Il lui est répondu que la demande a été faite, mais il faudra attendre la réponse début mai 2023, car dans un souci d'équité, Sumène Artense Communauté a décidé de prendre une seule réservation par Commune durant la saison estivale.

M. Christian MAURIO indique qu'il a évoqué cette demande au Président de Sumène Artense Communauté, et que celui-ci fera un effort et que la Commune d'Ydes sollicite le prêt de la scène mobile.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Questions diverses de M. Christian MAURIO :**

- Où en est l'avancement des dossiers sur les biens sectionnaires des villages de Montoussou et de Fleurac ? Que peut nous rapporter M. Guy VIGNAL sur ce sujet ? Quel est le retour de M. SCHNEIDER Sylvain de l'ONF ? M. le Maire répond qu'il n'a pas reçu de retour de la part de ce dernier. M. Guy VIGNAL le contactera pour convenir d'un rendez-vous.
- Concernant des faits de dégradations de biens publics de voirie Rue Blaise Pascal et de désagréments au niveau sonore, que comptez-vous faire M. le Maire, étant le premier magistrat de notre commune ?
Une remise en état du chemin sera prochainement réalisée. M. Christian MAURIO ajoute que ce chemin est dégradé par le passage de véhicules et de matériels bruyants utilisés par un riverain. Un courrier de rappel à l'ordre du bon sens civique vis-à-vis du voisinage lui sera transmis.
- Quand comptez-vous entamer le début des travaux des séparatifs eaux pluviales et eaux usées au niveau du lotissement du CEG ? Avez-vous actuellement l'aval de tous les propriétaires ?
L'appel d'Offres est en cours. Les entreprises ont jusqu'au 20 avril 2023 pour transmettre leurs propositions. Viendront ensuite l'ouverture des plis, l'analyse des offres et l'attribution du marché. Les travaux devraient débuter avant l'été 2023.
Par ailleurs, de nombreux propriétaires ont signé les conventions pour la réalisation des travaux sur leur partie privée. Seuls, 2 propriétaires n'ont pas encore répondu. Ils ont été relancés et vont bientôt rapporter ces conventions en Mairie.
- Concernant le lieu-dit La Jarrige !!! Etes-vous en mesure de nous dire quel est le commun accord que vous avez trouvé pour la réalisation des travaux de voirie et de soutien des accotements au niveau de l'habitation de Mme CHAVINIER ? De même pour le chemin desservant les habitations et gîte de M. Jean-Louis TROQUIER et M. Guy MOULIER ? M. René BERGEAUD avait, dans un premier temps, effectué un repérage sur le site. Quand un maçon sera disponible, la Municipalité procèdera à la réfection du mur. S'agissant du chemin, les travaux sont inscrits dans le programme de voirie de 2023, qui vient d'être validé lors du vote du budget 2023.
- Concernant petites villes de demain, avez-vous déposé le moindre dossier pour une réalisation de réhabilitation d'un bien communal, en centre-ville afin de pouvoir accueillir de nouveaux commerçants ou habitants ? A ce sujet, nous venons de voter ce soir la convention valant Opération de Revitalisation Territoriale et son plan d'actions.
- M. le Maire, déjà un peu plus de deux ans que vous êtes élu au Département. Quand comptez-vous, avec votre binôme Mme LEYMONIE vous exprimer devant les concitoyens des 16 communes dont vous êtes nos représentants ?
M. le Maire reconnaît que durant la campagne des élections départementales, il avait indiqué que des permanences cantonales se tiendraient. Or, à ce jour, cela n'a pas pu être possible compte tenu de l'emploi du temps relativement chargé des conseillers départementaux du Canton d'Ydes. Toutefois, M. le Maire indique qu'il a régulièrement des contacts avec les élus locaux. Par ailleurs, il se tient à la disposition des particuliers qui souhaitent le rencontrer.
M. Christian MAURIO lui répond que des habitants sollicitent une réunion publique d'information dans une des Communes du Canton, afin que les deux Conseillers Départementaux leur expliquent leurs missions au sein du Conseil Départemental du Cantal.
M. le Maire répond que les conseillers départementaux sont notamment dotés d'une enveloppe budgétaire afin d'aider les associations du Canton. De plus, il se réunit souvent au Conseil Départemental pour discuter et défendre les projets des Communes du Canton d'Ydes. Enfin, s'agissant de l'état du bâtiment du Collège Georges Brassens, M. le Maire indique qu'il lutte sans arrêt, aux côtés de Mme Mireille LEYMONIE, afin de réaménager l'établissement qui appartient au Conseil Départemental du Cantal.
A ce sujet, M. Christian MAURIO souligne que M. Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense Communauté, lui a dit que la Municipalité d'Ydes pouvait inclure dans le programme « Petites Villes de Demain » le projet d'amélioration énergétique du Collège, et demande à M. le Maire pourquoi il ne le fait pas.
Mme Céline BOSSARD lui répond que cela fait près de 3 ou 4 ans que le personnel administratif du Collège, les enseignants, les parents d'élèves, mais également les élus départementaux et communaux se mobilisent pour exprimer leur colère face à l'état de délabrement de l'établissement scolaire. Malgré tout, la Commune ne peut programmer de travaux sur un bâtiment qui ne lui appartient pas. M. Christian MAURIO lui répond que si. Il suggère aux élus communautaires de poser la question au Président MAISONNEUVE.

• **Informations de Mme Gisèle TERNAT :**

Mme TERNAT indique qu'elle a participé aux journées organisées par l'Université Foraine et qu'elle a trouvé cette manifestation portant sur la façon de consommer au niveau local très intéressante. Par ailleurs, des ateliers se sont tenus pour analyser la terre des jardins. Enfin, elle souligne qu'il est bien dommage que peu de personnes ne se soient mobilisées.
Les élus répondent que leur emploi de temps ne leur a malheureusement pas permis d'y assister.
M. Christian MAURIO répond qu'il a téléphoné à deux reprises Sumène Artense Communauté en leur indiquant qu'il était intéressé pour faire partie du jury le 16 mars dernier. Mais que personne ne l'a jamais rappelé. Mme TERNAT lui indique qu'elle s'y était inscrite par mail. M. Jean-Pierre BARBET lui répond par ailleurs qu'il aurait très bien pu venir même sans inscription.

9. INFORMATION DU MAIRE

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Municipalité ne préemptera pas sur l'ensemble immobilier de M. MONIER, situé sur l'Avenue Martial Lapeyre, sur le motif, qu'elle n'a pas programmé de projet sur ces terrains.
- M. Philippe DOUSSE, Gérant du Cinévox, a informé M. le Maire de l'augmentation du tarif de la place de Cinéma d'Ydes passant de 5 à 6 € pour un adulte. Quant aux tarifs enfants (4 €) et scolaires (2.50 €), ces derniers ne changeront pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Céline BOSSARD
Secrétaire de séance

